

## Objectifs

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit pouvoir obtenir l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux conformément à l'obligation en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En cas de réussite à l'examen, l'organisme de formation délivre une attestation de compétences « AIPR Encadrant ».

## Programme

Conforme au contexte réglementaire :

Réglementation/ Prévention / Identification des réseaux/ Travaux à proximité des réseaux/ Risques/ Conduite à tenir en cas d'endommagement/ Travaux sans tranchée / Travaux urgents / Préparation à l'examen (6h)

Examen en fin de journée (1h).

## Informations pratiques

**Durée** : 1 jour – 7 heures

**Lieu** : En intra ou inter entreprise

**Groupe** : 10 stagiaires maximum

**Public concerné** : Personnel assurant l'encadrement d'une équipe et de travaux à proximité de réseaux sous la direction de l'exécutant des travaux (conducteur de travaux, chef de chantier, chef d'équipe...)

**Pré requis** : Lire, écrire et comprendre le français  
Utiliser un ordinateur/ une tablette pour l'examen

**Pédagogie** : Méthode pédagogique active (exposés, illustrations, quizz d'entraînement à l'examen, ...) et expérientielle (formatrice-experte spécialiste issue du secteur professionnel du BTP)

**Document remis au stagiaire** : livret mémo

**Examen** : évaluation théorique par QCM sur un ordinateur individuel ou une tablette connectée au MEEM

**Tarifs** : sur devis - nous consulter